



***Vous êtes sénateur de la Mayenne.
Le mandat de maire est de 6 ans.
La loi sur le cumul des mandats entrera
en vigueur en 2017. Serez-vous maire
pendant 6 ans ?***

Quelle question ? bien sûr ! C'est une question de morale politique. Je ne me suis jamais dérobé à mes engagements publics. J'ai toujours assumé mes choix et respecté les électeurs. Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais. Quand la loi sur le cumul des mandats entrera en vigueur, je l'appliquerai évidemment. Mon choix est très clair : **si je suis élu, je serai le maire de Laval pendant toute la mandature, pendant les six années.** Je le dois aux Lavallois et à l'équipe qui m'accompagne. Nous sommes prêts et préparés à remettre notre ville en marche. Chaque année du mandat sera une année utile aux Lavallois. Avec moi, pas d'ambiguïté, les Lavallois ne seront pas floués et la démocratie non plus : on saura vraiment qui est le maire... Quand j'ai eu à choisir, j'ai toujours choisi Laval, ma ville.



Sur le cumul des mandats, ma position est simple : si je suis élu maire, je le serai pendant toute la mandature, pendant les 6 années, de 2014 à 2020. J'ai aussi fait voter au Sénat un amendement interdisant le

